



bon goût proverbial ont puissamment contribué à cette éloquente manifestation de l'inépuisable fécondité de la France.

Voici ce qu'on écrit de Londres à la *Liberté*:
La promesse faite par la France de 1870 a été fidèlement tenue. J'ajoute qu'elle l'a été fort honorablement.

Toutes les industries qui pour tout l'univers se nomment les industries françaises, les marbres, bronzes d'art et d'ameublement, les soieries, la bijouterie, la joaillerie, etc., y sont représentées, qui par des noms vieillis par des succès, qui par des noms connus depuis quelques années à peine et que l'on aurait pu croire ruinés ou découragés à jamais par nos désastres. C'est même, dans cet effort si remarquable de notre industrie, ce dernier trait qui a frappé le plus les gens de la presse ou autres qui voulaient bien me communiquer leurs impressions. On s'attendait à voir Barbedienne et la maison Christofle ; mais on ne comptait point sur *les jeunes*, on ne pouvait espérer surtout les efforts dont leurs installations témoignent comme travail et dépense. Or, à en juger par les résultats connus de la journée d'hier, le succès a été aux jeunes.

J'ai trop à vous dire sur cette journée du 20 juin, qui est bien certainement la première journée heureuse de notre année de 1871, pour pouvoir nommer, comme je voudrais le faire, tous les industriels français présents à cette exposition : mais je vous demanderai la permission d'y revenir un jour, en me contentant aujourd'hui de mentionner les maisons qui, par leur réputation ou par le mérite de leurs produits, font le plus honneur à la section française, c'est-à-dire la maison Barbedienne, dont l'installation est, comme toujours, un modèle de bon goût, de richesse et d'élégance ; la maison Christofle, qui a présenté des vases avec émaux cloisonnés fort remarquables ; la Société des onyx d'Algérie, dont on a beaucoup admiré les marbres, autant pour la pureté des dessins que pour la richesse du matériel ; la maison Deck, dont toutes les porcelaines sont, dit-on, déjà vendues ; enfin, la maison Marnhyac, qui a su, dans un espace assez restreint, faire l'exposition la plus variée comme genre et comme couleur, et la plus égale comme goût et comme mérite intrinsèque des objets exposés.

Si l'effort a été général et grand, aussi général et grand a été l'empressement du public anglais à le reconnaître dignement.

(*Petit Moniteur Universel*).

UNE LEÇON DE MORALITÉ.

On lit dans un journal parisien :

Un incident assez insignifiant en lui-même, mais intéressant par les commentaires auxquels il a donné lieu, vient de se produire en Angleterre.

Les troupes anglaises avaient rapporté de l'expédition d'Abyssinie, dirigée par Lord Napier, une couronne et un calice en or d'une facture assez curieuse. Les possesseurs de ces objets offrirent au British Museum de les acquérir. L'administration de cet établissement refusa cet achat.

Ce refus, bientôt connu du public, excita quelque étonnement. Les journaux s'en mêlèrent ; on demanda des explications au Musée Britannique, qui répondit que la couronne et le calice abyssiniens n'ajoutaient rien à la valeur de ses collections.

La réponse fut trouvée évasive, et les attaques contre le Musée continuèrent. Enfin, vendredi, le 21, plusieurs députés entretinrent de la question la Chambre des Communes et interpellèrent le gouvernement. C'est ici que l'affaire a pris un intérêt général.

M. Gladstone a dit hautement qu'il approuvait en tous points la conduite du Musée Britannique. Il est allé plus loin. Il a déclaré que la couronne et le calice ayant été volés pendant la guerre ou après la victoire, devaient être restitués aux Abyssiniens.

Il a protesté ensuite contre les prises de guerre que se permettent les soldats victorieux, et a exprimé très-vivement la pensée qu'il y a lieu d'inaugurer dans cette matière des principes plus conformes à la civilisation moderne.

Evidemment ce langage a été inspiré à M. Gladstone par le spectacle scandaleux donné par l'armée prussienne dans la dernière guerre. Comme tous les honnêtes gens de l'Europe, il a été indigné de ce pillage effrené et de cette transformation d'une armée civilisée en hordes de sauvages ne faisant la guerre que pour remporter du butin. Il a trouvé honteux cet enlèvement de mobiliers tout entiers, pendules, glaces, meubles de tout genre, linge, matelas..., le tout soigneusement emballé, chargé sur des wagons et expédié en Allemagne par des trains spéciaux, fournis par le gouvernement pieux du roi Guillaume.

Sans doute, M. Gladstone n'a pas prononcé le nom de la Prusse, mais il l'a fait venir à l'esprit de tous ses auditeurs et de tous ses lecteurs. Pour être indirect, son blâme n'en est pas moins indigné et précis.

Peut-être les Allemands ont-ils la conscience assez cuirassée pour essayer de se montrer insensibles à ce blâme. Il est bon cependant que cette flétrissure de leur conduite soit tombée du haut de la tribune britannique.

(*L'Opinion publique de Montréal*.)

DOUZE VISITES A MAZAS PENDANT LA COMMUNE

NOTES HISTORIQUES (1)

L'INCARCÉRATION

Il faut toujours marcher au feu gaiement, le sourire aux lèvres et la confiance dans l'âme ; si un accident survient, on s'endort sans grimace, et tout est dit.

Je souriais, je t'assure, en prenant mon billet, d'entendre les bonnes femmes auvergnates murmurant entre elles : « Ce pauvre monsieur, j'aime mieux que ce soit lui que moi. Aller à Paris ! »

Les voyageurs étaient rares en effet pour cette effrayante destination.

Au jour, je fus agréablement surpris de ne point voir pointer les casques prussiens qui pullulaient à mon dernier passage. Tout était mort, brûlé, dévasté. A Charenton seule-

ment, je revis les casques à chenille et les pipes en porcelaine ; mais ce ne fut heureusement qu'un éclair, car on brûla la station.

A la barrière de Paris, quelques gardes nationaux mal équipés regardent. Le train s'arrête un moment sur leur ordre. Un moblot parisien, à mine de chenapan, jette un coup d'œil pour la forme. « Inutile pour tout ce qui entre ! crie le sergent à grande barbe. En route. » Et on arrive sans encombre.

La gare est déserte. A l'extérieur, une foule de pauvre diables déguenillés s'empressent.

La ville me paraît être calme. Ecclésiastiques, gens décorés et non décorés circulent comme à l'ordinaire, et il me faut lire les affiches furibondes pour apprendre que, la veille, on s'est égorgé entre Français et que la lutte continue.

Je cause avec quelques gardes nationaux et chemine un moment avec l'un d'eux, pauvre homme de Belleville, père de quatre enfants, qui est désolé de tout ce qui se passe. Il va rejoindre son bataillon, sans enthousiasme, de peur d'être traité de mauvais citoyen. Il ne demande qu'une chose, c'est que tout cela finisse et que le travail reprenne. Ses griefs sont très-vifs cependant contre ceux qui ont dirigé le siège, et il s'exprime à leur égard en termes d'une violence inouïe.

La poussière du voyage à peine secouée, j'ai couru prendre des nouvelles de nos amis, et par la même occasion j'ai pris l'air et la physionomie de la ville.

On y est un peu ahuri, et les bruits les plus étranges circulent ; la réalité elle-même est incompréhensible.

L'une de mes premières visites a été pour la rue de Tournon, et j'y ai appris par les gens de la maison comment s'est faite l'arrestation de notre digne et vénérable président.

Le 21 mars, sortant de son audience, il alla voir son ami, M. Paul Favre, procureur général à la cour de cassation, et ne le trouvant point, il remit à sa femme un petit billet par lequel il lui disait qu'il l'attendrait chez lui jusqu'à cinq heures.

Mme Favre envoya le billet au Palais par son domestique. Les gens de la Commune venaient de s'y installer.

— Tiens ! fit l'un, le président Bonjean est bien aimable de nous apprendre qu'il sera chez lui jusqu'à cinq heures, nous serons au rendez-vous ; en attendant, arrêtons le porteur.

Vers quatre heures du soir, le même jour un petit jeune homme, en paletot gris, se présentait rue de Tournon, et, s'étant assuré que M. Bonjean était chez lui, il introduisait un piquet de gardes nationaux et montait escorté d'un capitaine.

— Que me voulez-vous ? demanda le président.

Le jeune homme lui présente un mandat d'arrêt.

— Qu'est-ce que cela signifie ? objecta M. Bonjean ; il n'y a point le motif de l'arrestation.

— Oh ! ce n'est rien, fait l'émissaire ; le citoyen Raoult Rigault a seulement quelques questions à vous poser et votre liberté vous sera ensuite rendue. Il n'y a aucun motif de plainte contre vous.

— Mais alors pourquoi ce mandat d'arrêt ?

(1) Cet épisode est tiré de la correspondance de M. Charles Guasco, publié par le *Petit Moniteur Universel*.

Les délégués balbutient: Ce n'est que pour la forme. C'est un ordre. Suivez-nous!

M. Bonjean cède à la force, mais il demande que l'escorte de gardes nationaux soit renvoyée. Un tel déploiement de force, leur dit-il, est inutile pour violenter un vieillard.

On obtempère à son désir.

Comme avant de sortir il avait remis deux lettres à son serviteur Ecochard en présence des agents, on avait arrêté aussi ce domestique, pour la forme toujours, en disant:

— Accompagnez votre maître, il ne sera point seul pour revenir.

M. Bonjean arrive à la préfecture entre le capitaine et le jeune homme. A peine introduit dans le cabinet de l'ex-préfet, le prétendu commissaire se détache, et, d'un air tout réjoui, va chuchoter auprès du grand chef.

— Vous êtes bien le citoyen Bonjean, ex-sénateur? demande Raoul Rigault d'un ton dur.

— Que me voulez-vous?

— Faites un mandat d'écrou, ordonne simplement le délégué en s'adressant à l'un des secrétaires qui l'entouraient.

— Mais c'est une illégalité, un attentat! s'exclame M. Bonjean.

Nous ne faisons pas de la légalité, ici, nous faisons de la révolution.

M. Bonjean essaye encore quelques protestations en faveur de son domestique.

Le mandat d'écrou est rempli et on l'entraîne,

— Nous avons la force et nous vous rendons ce que vous nous avez fait dans un autre temps, lui réplique une dernière fois le préfet.

Le domestique accompagne son maître jusqu'au dépôt de la préfecture, on oublie de lui prendre les lettres que M. Bonjean adressait à sa famille, et il est relâché.

Et c'est ainsi qu'a été incarcéré ce magistrat distingué, l'une de nos illustrations contemporaines les plus pures, l'un de ces rares hommes politiques dont l'amour pour la liberté et la démocratie et l'ardent patriotisme ne se sont jamais démentis.

Te le rappelles-tu encore, ce dernier siège, épousé et malade pour avoir voulu faire le service de simple garde national, adressant ses exhortations paternelles à son fils Georges, lieutenant de mobiles au fort de Vanves, seul, et n'ayant pas même auprès de lui son fidèle serviteur Claude, qu'il avait voulu voir engagé pour la défense de Paris, malgré sa nationalité suisse.

C'est cet homme que la Commune a choisi pour victime!

LES FRAISES A PARIS. — On ne saurait s'imaginer, dit *l'Opinion Nationale*, quelle énorme quantité de fraises arrive chaque jour et se débite aux halles. Cette culture a pris dans plusieurs communes des environs de Paris une surprenante extension.

A Bagnolet, par exemple, on compte environ 300 cultivateurs de fraisiers.

Sur ce nombre, 150 arrosent tous les jours; dans les chaleurs, ils prennent chacun un ou deux hommes de journée en plus, au total de 200 à 250 soldats, des forts de Romainville et de Noisy-le-Sec.

Chacun d'eux reçoit 30 c. par heure et travaille cinq à six heures par jour, ce qui,

quant aux frais journaliers de ces soldats arroseurs, s'élève à 300 ou 360 fr. de dépense par jour pour toute la commune.

Aujourd'hui, à défaut des forts, les soldats sont pris dans les casernes les plus voisines.

Dans les plants des fraisiers on peut faire huit cueillettes.

La deuxième se fait quatre jours après la première, et les autres se succèdent de trois en trois jours, ce qui mène, pour la sixième, à dix-neuf à vingt jours de la première. Quant aux dernières, elles se font dans l'intervalle de dix jours, ce qui fait un mois pour la récolte totale, en supposant toutefois que le temps soit favorable.

Or, pendant le temps favorable, on peut cueillir six paniers par arce, ce qui fait six cents paniers à l'hectare.

8 cueillettes, à 600 paniers l'une, forment un total de 4,800 paniers qui, vendus terme moyen 1 fr. 50 c. le panier, donnent une recette brute de 7,200 fr.

La dépense s'élevant à 3,510 fr., il reste au cultivateur un bénéfice net de 3,690 fr.

On voit que ce n'est pas une mauvaise spéculaton, et que le sol français est loin d'être ingrat pour qui sait le cultiver.

Autrefois, on ne cultivait que la fraise proprement dite de Montreuil, ou *dent de cheval*, appelée ainsi à cause de sa forme, et la fraise ananas ou *capron*, qu'on trouvait bonne parce qu'on n'en connaissait pas d'autres.

Ces espèces fades sont délaissées aujourd'hui pour la *queen's sedling*, la reine des fraises, succulente, parfumée et d'une production abondante, ainsi que pour l'*ellon*, plus tardive, mais l'une des meilleures connues, et pour la délicieuse *comtesse-de-marne*.

(*L'Opinion publique de Montréal*.)

UNE IMPORTANTE DÉCOUVERTE. — Le cancer a généralement passé jusqu'à présent pour incurable. Une découverte faite récemment dans l'Amérique du Sud nous donne lieu d'espérer que la médecine est désormais en possession d'un spécifique efficace contre l'un des plus terribles maux qui afflige l'espèce humaine, et cette découverte est assez singulière pour que nous la rappelions en peu de mots.

Il existe dans la république de l'Equateur un arbuste nommé *cundurango*, qui ne croît que sur les hautes montagnes et dont le nom signifie « nid de condor » dans la langue des indigènes. Le fruit de cet arbuste est un poison violent. Il y a environ trois ans, un Indien du district de Loja, dans l'Equateur, était atteint d'un cancer, et sa femme, qui avait résolu de se débarrasser de lui, chercha des fruits de *cundurango* pour l'empoisonner.

Mais la saison des fruits était passée, et, faute de mieux, elle s'arma d'employer l'écorce de l'arbuste. Elle en fit une décoction qu'elle administra à son mari; mais cette potion, bien loin de le faire périr, lui procura un soulagement sensible. La femme revint à la charge, et bientôt l'homme fut complètement guéri de son cancer. Cette cure bizarre ayant fait du bruit, d'autres Indiens firent l'essai de l'écorce de *cundurango* pour la même maladie, et obtinrent un égal succès.

L'attention des médecins de Quito fut bientôt

appelée sur ces faits remarquables. Ils employèrent le nouveau spécifique et furent tellement satisfaits qu'ils adressèrent au gouvernement de l'Equateur, un rapport dans lequel ils constatèrent l'efficacité merveilleuse de l'écorce de *cundurango*, dans le traitement du cancer et de toutes les maladies de la peau.

Le ministre des Etats-Unis à Quito crut devoir signaler cette découverte à son gouvernement, et fit passer quelques livres de *cundurango* à M. Fish, le secrétaire d'Etat. Le docteur Bliss, de Washington, cédant aux instances du ministre de l'Equateur, consentit à s'en servir pour traiter ce fonctionnaire. Il réussit et multiplia ses expériences, qui paraissent avoir toutes donné des résultats surprenants. Malheureusement la provision d'écorce envoyée n'était pas forte, et beaucoup de malades n'ont pu obtenir qu'une dose insuffisante, de sorte que leur guérison est restée incomplète. Parmi les personnes qui ont éprouvé l'effet bienfaisant du *cundurango*, on cite M^{me} Matthews, belle-mère de M. Colfax, vice-président des Etats-Unis, et M^{me} Gorham, femme du secrétaire du Sénat.

Le docteur Bliss a voulu faire venir du *cundurango* de l'Equateur et a envoyé un ordre en conséquence à Guayaquil. Mais cette drogue n'est pas encore un objet de commerce et n'a pu lui être expédiée. Il a fallu que le docteur Keene, associé de Bliss, partît lui-même pour l'Equateur et se rendît dans la région où croît le *cundurango*, pour faire récolter l'écorce par les indigènes. Pour assurer le succès de la mission scientifique du docteur Keene, le Président l'a revêtu d'un caractère officiel en le nommant porteur de dépêches. On croit qu'il en sera de retour au mois d'août, avec une cargaison de la précieuse écorce.

(*L'Opinion publique de Montréal*.)

PÔSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Stella-Maris*, est partie pour Sydney, avec la correspondance de la colonie pour les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe, le samedi, 2 du courant, à 8 heures du matin.

SERVICE DES POSTES.

RENSEIGNEMENTS.

Toute lettre trouvée dans les boîtes aux lettres revêtue d'un timbre insuffisant, est taxée comme non affranchie, déduction faite du timbre employé. Ainsi, une lettre pesant plus de 10 grammes et moins de 20 grammes et affranchie avec un timbre bleu de 20 cent. doit 60 cent; mais, en déduisant 20 cent. que représente le timbre bleu, il reste à payer 40 cent.

Quand une lettre surtaxée pour insuffisance d'affranchissement semble douteuse au destinataire, il doit, avant de l'ouvrir, la rapporter au bureau où la surtaxe lui est remboursée dès qu'il est constaté qu'il y a eu erreur dans la pesée première.

Pour qu'un particulier puisse retirer une lettre jetée ou déposée par lui, il faut, outre les précautions prescrites ci-dessus : 1^o que



par une déclaration écrite, il se déclare l'auteur de la lettre ; 2° qu'il se soumette à demeurer garant et responsable envers qui de droit de tous les effets de la suppression ou du retard de la lettre, qu'il soit connu du Directeur ou qu'il soit accompagné de deux témoins domiciliés et connus ; 3° que la lettre soit ouverte par le Directeur, en présence de ces témoins, afin qu'il s'assure de l'identité de la signature de la lettre avec la signature du réclamant. S'il arrivait que la signature ne fut pas celle du réclamant, le Directeur recachèterait la lettre sur le champ, constaterait le fait au bas de la déclaration et inviterait les témoins à signer ; il écrirait au dos de la lettre : *ouverte sur la réquisition de* ; qui s'en déclarait l'auteur. Puis enfin il donnerait cours à lettre pour sa destination après l'avoir ficelée et cachetée du cachet de son bureau.

Lorsqu'un particulier demande à rectifier l'adresse d'une lettre qu'il a jetée ou fait jeter à la boîte d'un bureau, cette lettre peut, s'il en est l'auteur, lui être communiquée, sur la présentation d'un fac-simile de la suscription de cette lettre.

Si le réclamant n'est pas l'auteur de la lettre, il doit, en outre, produire une réquisition écrite et signée par ce dernier. Dans tous les cas, la rectification est faite sans déplacement, et la réquisition est conservée au bureau.

Lorsque pour un motif quelconque de discrétion ou d'intérêt, l'intention d'un expéditeur est qu'un objet confié à la poste ne soit pas porté à domicile, mais qu'il soit conservé au bureau de destination jusqu'à ce que le destinataire vienne l'y chercher, il indique sur sa lettre les mots : *poste restante*, substitués à l'indication du domicile. Les lettres adressées poste restante ne sont délivrées que sur l'exhibition d'un passeport ou sur la présentation d'une pièce qui constate l'identité du réclamant.

Les lettres, paquets, imprimés, en un mot, les correspondances confiées au service des Postes, une fois parvenus au bureau de destination, sont, après vérification et classement, remis aux destinataires qui ont des boîtes particulières au bureau de la Poste de Saint-Pierre, ou aux facteurs chargés de les distribuer.

Défense est faite aux facteurs de monter

dans les maisons, excepté pour la distribution des lettres chargées ; ils doivent appeler les destinataires et leur donner le temps de descendre. La taxe des lettres doit être acquittée immédiatement après la livraison ; il est défendu aux facteurs de faire aucun crédit ; défense leur est faite aussi de donner connaissance à qui que ce soit de la suscription des lettres qu'ils ont à distribuer.

Aucune lettre distribuée régulièrement ne peut être reprise par le facteur, à moins que cette lettre ne soit pas pour la personne à qui elle a été distribuée.

ÉTAT CIVIL

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

5 septembre. Boutillier (Gracieuse-Victorine-Sophie), fille de Louis-Auguste Boutillier et de Clarisse Lelorieux.

DÉCÈS.

31 Août. Murray, Catherine, sans profession, âgée de 45 ans (*lieu de naissance non déclaré*.)

— Saubaber, Dominique, marin, âgé de 32 ans, né à Guéthary, (Basses Pyrénées.)

5 septembre. Argall, Marie, veuve Duhart, âgée de 58 ans, née à Urrugne, (Basses-Pyrénées).

NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

PORT DE SAINT-PIERRE

BATIMENTS DE GUERRE.

ENTRÉE.

La goëlette la MOUCHE, commandée par M. Gatier, lieutenant de vaisseau, a mouillé dans le Barachois, venant de Langlade, le 31 août 1871.

SORTIE.

La corvette à voile l'EURYDICE, commandée par M. Rallier, lieutenant de vaisseau, est partie pour Brest le 5 septembre 1871.

Passagers : Mlle Alice Cren ; M. Louis Campion ; M. Sohier, Ambroise-Constant, en religion frère Salvador de l'institut de Ploërmel ; le Sr Chrétienne, ouvrier maçon et sa femme ; 15 fusiliers et pionniers, de la compagnie de discipline de la marine : 13 marins du commerce et passagers divers.

BATIMENTS DU COMMERCE.

septembre. ENTRÉES. VENANT DE

2 Lizzie, charbon de terre. Sydney.

— Stella-Maris, c. Gautier. (service postal). Sydney.

— Conservative, charbon de terre. Glace Bay.

4 Liquidateur, morue. Baie.

— Arbutus, c. Mouton, lest. Halifax.

— Aimée, morue. id.

— Bessie, morue. id.

— Hilda, c. Hervé, sel. St Martin.

5 Georges-Auguste, morue. Banc.

— Créole, morue. id.

— Grand-Banc, c. Boneau, sucre et tafia. Guadeloupe.

6 Mauve, c. Bourdaze, sel et div. march. St-Martin.

— Eugénie-Rose, morue. Banc.

— Cybe, sel. (en relâche). St-Jean.

août.

SORTIES.

ALLANT A

4 Pollux, c. Huon, avec 291,800 k. de morue verte, un baril issues de morue, pesant 400 k. 1 ballot morue sèche pesant 100 k. et une caisse capelans secs pesant 10 k. chargé par MM. Baille et fils.

Cette.

ANNONCES & AVIS

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ :

Les deux goëlettes **CANADIENNE** et **BRUNETTE**, avec leurs armements de pêche. — S'adresser, pour traiter, à M. Victor LEFRANÇOIS, armateur.

10 — 3

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

TABLEAU DU SERVICE POSTAL.

pour le 2^e semestre 1871

annulant celui précédemment publié

UN EXEMPLAIRE: 0fr. 25c.

HEURES DES PLEINES ET BASSES MERS

à Saint-Pierre

Du 7 au 13 septembre 1871.

DATES	PLEINES MERS		BASSES MERS	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
Septembre.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
Jeudi 7	1 28	2 01	7 22	7 52
Vend. 8	2 40	3 25	8 28	9 10
Sam. 9	4 10	4 35	9 55	10 39
Dim. 10	4 52	5 27	11 17	11 50
Lundi 11	5 57	6 12	0 17	0 41
Mar. 12	6 45	7 05	1 03	1 22
Mer. 13	7 24	7 42	1 41	1 59

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 29 août au 4 septembre 1871.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum. minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
29	763	763	15 3	16 5		0	2	Ci-Custr.	Halo.
30	763	763	16 8	18		S.-O.	1	Ci-Ni.	Pluie.
31	760	759	17	18		S.-O.	1	Ni.	Pluie, Brume.
1	762	764	17 5	17 5		N.-O.	2	Ni.	Pluie, Brume.
2	769	769	18	17 5		N.	1	Ci-Custr.	Pluie, Brume.
3	761	759	16 5	16		S.-E.	4	Ni.	Pluie.
4	764	765	15 5	16 5		N.	3	Ci-Custr.	Pluie, Brume.